



Fiche tarifaire et de prix pour la mobilité électrique 2027

valables à partir du 1er janvier 2027

Tarifs des stations de recharge publiques ESB, TVA comprise		
Catégorie	CA	CC
Tarif de recharge	52.00 c./kWh	52.00 c./kWh + 2.50 CHF/h
Période de grâce sans taxe d'occupation	4 heures	4 heures
Taxe d'occupation après expiration de la période de grâce	2.50 CHF/h	2.50 CHF/h
Frais d'occupation max.	50.00 CHF	50.00 CHF
Stationnement sans taxe d'occupation	de 20 h à 7 h	de 20 h à 7 h
Roaming (itinérance)	Les tarifs du fournisseur concerné s'appliquent	Les tarifs du fournisseur concerné s'appliquent

Remarque: les frais de stationnement du parking sont à régler en sus sur place.

Tarifs abonnement e-mobilité ESB, TVA comprise			Remarques/Modalités
Catégorie	CA	CC (incl. CA)	
Tarif de recharge abonnement	34.00 c./kWh	34.00 c./kWh	Durée minimum 3 mois
Frais de base	25.00 CHF/mois	50.00 CHF/mois	
Période de grâce sans taxe d'occupation	4 heures	4 heures	
Taxe d'occupation après expiration de la période de grâce	2.50 CHF/h	2.50 CHF/h	
Frais d'occupation max.	50.00 CHF	50.00 CHF	
Stationnement sans taxe d'occupation	de 20 h à 7 h	de 20 h à 7 h	

Remarque: les frais de stationnement du parking sont à régler en sus sur place.

Solution de décompte ESB pour les immeubles, hors TVA						
Commune	Consommation annuelle	Désignation tarifaire	Tarif service de base	Service de facturation ³	Tarif e-mobilité	Taxe de base
			c./kWh	c./kWh	c./kWh	CHF/mois
Biel/Bienne	< 50'000 kWh/an	Classique Seeland ¹	26.80	6.00	32.80	5.00
Nidau	< 50'000 kWh/an	Standard ¹	27.25	6.00	33.25	5.00
autres communes du Seeland	< 50'000 kWh/an	lokaler Tarif ²	à déterminer	6.00		5.00

¹ Tarif électrique local appliqué sans frais fixes ni tarif de mesure.

² Tarif d'approvisionnement local choisi par le client, plus 6 c./kWh pour le service de facturation (hors TVA) et un abonnement mensuel de CHF 5.- (hors TVA).

³ ESB continue de prendre en charge les frais de base pour le compteur ainsi que les frais de mesure et la consommation en veille de l'infrastructure de mobilité électrique.

Valable pour toutes les communes en dehors de Bienne et Nidau : vous recevez deux factures, l'une pour l'électricité domestique fournie par le fournisseur de base et l'autre pour l'électricité de recharge fournie par ESB.

Tous les tarifs, prix et frais s'entendent hors TVA, sauf indication contraire.